

Conseil Municipal du vendredi 7 octobre 2016

Convocation envoyée le 30/09/2016

Secrétaires de séance : Catherine DESBUISSONS et Myriam KELLER

Présents : Reuter Bernard, Borda Marie-France, Bouchot Alain, Desbuissons Catherine, Deslandes Patrick, Druguet Agnès, Keller Myriam, Leroy Philippe, Nanterme Bernard-Pierre, Rey Jean-Marc.
Brochet Pierre donne procuration à Bouchot Alain
Faure Thierry donne procuration à Reuter Bernard
Jambon-Scheffer Ariane donne procuration à Keller Myriam
L'Herbette Christine donne procuration à Leroy Philippe

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1- Délibération subvention exceptionnelle au foyer rural pour CINE CEYZ

Concernant le week-end CINE CEYZ organisé par la Mairie de Ceyzérieu, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention exceptionnelle doit être versée au Foyer Rural de Ceyzérieu qui sera chargé de régler les frais techniques inhérents à cette manifestation.

Rappel des coûts :

- Coût total = 1 895.15 €

La subvention au foyer rural s'élève à 770.00 €. Le reste étant directement réglé par la Mairie.

Adopté à l'unanimité

2- Demande d'achat licence IV par la commune pour les trois chapeaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Baglio Sandrine transmise à la mairie concernant son souhait que la mairie de Ceyzérieu se porte acquéreur d'une licence IV ou qu'elle soutienne l'acquisition par l'attribution d'une subvention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des textes de lois sur les modalités d'acquisition de cette licence pour une commune.

Il rappelle le principe d'équité, si le Conseil accepte pour cette demande, il devra accepter également les autres demandes du même type.

Il rappelle également que l'attribution d'une subvention par la Commune à un tiers privé est impossible. Seule la possibilité d'achat par la Commune d'une licence IV pourra être étudiée avec possibilité de louer cette licence moyennant une redevance qui serait comprise entre 0 et 1000€

Myriam Keller rappelle la promesse de campagne de l'équipe municipale qui était de soutenir le développement économique du village par la création de commerces de proximité. M. Deslandes approuve cette position.

Question de Mme Borda : Existe-t-il d'autres moyens de faciliter le développement d'activités économiques ?

Réponse de Myriam Keller : La commission « Développement économique et touristique » travaille sur le projet de panneaux d'information mais se heurte au problème des compétences déléguées à la CCBS.

Monsieur Le Maire propose de fixer le montant maximum de cette licence à 8 000 Euros.
Myriam Keller précise que cette dépense sera imputée en investissement.

Monsieur LEROY rappelle que ce projet a été en partie financé par Bugey Initiatives et que tout porteur de projet privé qui sollicite une aide financière à Bugey Initiatives est indirectement aidé par sa commune d'origine. Car Bugey initiatives sollicite à son tour, le versement d'une subvention par la commune où le projet va se réaliser.

Monsieur Nanterme demande à combien peut s'élever le loyer annuel ? Myriam KELLER propose un pourcentage du prix de la Licence.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

- Pour ou contre l'acquisition par la commune de Ceyzérieu ?

Contre : 4

Pour : 6

Abstentions : 4

- Pour ou contre un montant plafond d'acquisition à 8 000 € ?

Contre : 0

Pour : 10

Abstentions : 4

- Pour ou contre fixer le montant du loyer à 5% du prix d'achat de la licence

Contre : 0

Pour : 10

Abstentions : 4

3- Occupation du domaine public

Monsieur le Maire donne lecture de trois demandes de M. et Mme Baglio « épicerie le sérieux », le restaurant « l'autre » et Mlle Chavernoz « la pizza de Sophie » qui souhaitent occuper le domaine public appartenant à la commune.

Myriam Keller informe le conseil municipal qu'un règlement est en cours de rédaction. Celui-ci fixe les règles administratives et techniques régissant l'installation des terrasses, étalages et objets divers sur le domaine public.

Une convention d'occupation de domaine public sera signée avec chacun des commerçants.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix annuel du m² à 1.00 €.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire propose d'accorder la gratuité la première année

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'emplacement retenu pour l'installation du commerce de restauration ambulante appartenant à Melle CHAVERNOZ Sophie est la rue du clocher.

Vote : Unanimité

3- Lagunage travaux

Le curage des 3 bassins du lagunage a été réalisé avec succès sur la 1^{ère} quinzaine de septembre. Les canalisations entre les bassins ont été remplacées, les galeries créées par les ragondins ont été comblées et les berges retalutées. Cependant cette opération de curage a connu quelques problèmes dus aux branches tombées en fond de bassin, aux lingettes obstruant les grilles du puisard et aux boues trop liquides pompées le premier jour sur le bassin 1.

Le volume de boues pompées préalablement estimé par le SATESE et la SEM Environnement chargée de l'étude à 2100 m³ avec une marge d'erreur de plus ou moins 200 m³, sera finalement réalisé à hauteur de 2756 m³ ; ces 576 m³ supplémentaires de boues curées puis épandues par les agriculteurs occasionneront un surcoût de plus de 8.000€ HT.

Lors de la réunion de fin de chantier du vendredi 30 septembre, les agriculteurs ont demandé à la commune une participation supplémentaire de 1€ du m³ pour compenser le fait qu'ils ont travaillé 8 jours alors que l'épandage était prévu sur 6 jours, ce retard étant constaté surtout sur les 1400 m³ du bassin 1. La compensation demandée représente une somme de 1400€ HT mais elle ne repose pas sur des éléments tangibles. Philippe Leroy propose un calcul plus rationnel 2100 m³ sur 6 jours = 350 m³ de boues en moyenne par jour ... en travaillant 8 jours ils auraient donc du épandre 2800 m³ de boues.. en réalité ils ont épandu 2676 m³ soit un manque à gagner pour les agriculteurs de 124 m³, à 6€ du m³, soit une somme de 774 € HT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Même si toutes les factures ne sont pas établies, on peut **estimer le coût global du projet** de curage du lagunage entre 65.000€ et 70.000€ HT.

D'autres actions devront être menées à court et moyen terme pour améliorer ou sécuriser le fonctionnement de la lagune (élagage des arbres autour des bassins, création d'un dégrilleur alimenté électriquement pour filtrer les boues, clôture complète de la lagune, lutte contre les ragondins, ...).

4- Coupes de bois 2016/2017

Inscription jusqu'au 31/10/2016 inclus.

5- Appel à projets petite unité de vie/maison d'accueil rural pour les personnes âgées autonomes par la commune de Parves - Nattages

Le département a lancé un appel à projet concernant la création d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées Autonomes (MARPA). A ce jour 4 communes auraient l'intention de répondre dont 2 communes de Bugey Sud : Parves-Nattage et Belley

Mme le Maire de Parves-Nattage Claude Comet est venue présenter son projet en mairie de Ceyzérieu et elle nous sollicite pour le soutenir avec le souhait de voir des élus de Ceyzérieu siéger au comité de pilotage.

La commune de Ceyzérieu est elle favorable à ce projet ? Vote : 8 POUR et 6 ABSTENTIONS

6- Travaux eaux pluviales Avrissieu le Bas

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé en mairie par les riverains consistant à améliorer l'écoulement des eaux pluviales en les détournant dans des canalisations.

Ces travaux seront réalisés par notre prestataire SODEVAL pour un montant de 2988 € TTC

Vote : 13 POUR, M Rey ne prenant pas part au vote.

7- Devis

Suite aux problèmes rencontrés lors du curage des bassins, des arbres devront être coupés ou élagués tout autour des bassins du lagunage.

Un premier devis de M.Gardoni à 2100 € a été reçu et nous sommes en attente d'un nouveau devis de M Bolley. Sans attendre le prochain conseil de novembre, le conseil autorise la commune à choisir le moins disant.

8- Urbanisme

* Permis de construire

- M. AYLANC et Mme KARABACAK, parcelles H 1015 et 1018, habitation principale de type traditionnel, en cours d'instruction ;
- SCI KLM, BANGE Michel, parcelle C 202, création et rénovation de logements, création d'un commerce, en cours d'instruction ;
- M. QUENIN Sébastien et Mme BANGE Tracy, parcelle D 287, rénovation et agrandissement maison en zone agricole. Un projet de surélévation de la bâtisse et mise en place d'un garage. Problème de pente de toit, présentation d'un nouveau projet.

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal. Règlement du PLU, avis défavorable.

Contre : 2 Pour : 2 Abstention :10

Monsieur le Maire se prononce pour le respect des règles en vigueur du PLU. Le dossier sera instruit par le service ADS avec avis défavorable.

- M ARRAMBIDE, parcelle B 617, maison individuelle de plein pied à toiture végétalisée, demande de pièces complémentaires ;
- M MAGNIN, parcelle B 574, changement de destination (bâtiment agricole en habitation), en cours d'instruction ;
- PC modificatif : Mme DALIGAND Claire, parcelle G 346, en cours d'instruction.

* Déclaration préalable

- M GINOLLIN, parcelle D 1297-1296, construction d'une piscine, en cours d'instruction ;

* Certificat d'urbanisme

- Maître Jean-Claude DOGNETON, parcelle G 481, opérationnel, en cours d'instruction ;

- SCP LAFAY-DOGNETON, parcelle C 888, informatif, en cours d'instruction ;
- Maître Michel CAPITAN, parcelle B 617, informatif, en cours d'instruction ;

* Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

- MALENCHINI Philippe, parcelle B 617

* Autorisation de travaux

- SCI KLM, BANGE Michel, parcelle C 202, création et rénovation de logements, création d'un commerce, avis favorable des commissions sécurité et accessibilité

9- Courriers

Pas de courrier

10- Questions diverses

-Ateliers « arts plastiques » organisés dans le cadre des Temps d'activités périscolaires.

Coûts horaires à la charge de la Commune :

Année scolaire concernée	Coût horaire à la charge de la Commune
2012/2013	57,48
2013/2014	62,06
2014/2015	62,81
2015/2016	67,70
2016/2017	72,04

A noter que la Commune prend en charge la complémentaire santé à compter du 01/01/2016
L'atelier «arts plastiques » est pris en charge par la Commune pour une durée de 1h15 mn pour la saison 2016/2017.

-Monsieur le Maire informe son conseil que les dépenses de photocopies sont élevées, notamment les couleurs. 1 444,03 € pour le dernier trimestre.

En 2015 dépenses copies s'élève à 3 665,08€ TTC en 2016 à ce jour la dépense s'élève à 2782,07€TTC

-Une information de Monsieur Bernard-Pierre NANTERME sur l'aide aux devoirs les mardis de 16h00 à 16h45.11 enfants sont concernés. Seuls 3 bénévoles. Un appel aux volontaires est lancé.

-Myriam Keller propose d'organiser la réception des nouveaux habitants, le vendredi 28 octobre. Réunion pas possible à cette date. Une consultation par mail sera envoyée à chaque conseiller municipal pour le choix d'une autre date.

La séance est levée à 23h25

Le Maire,
REUTER Bernard


